



LES 7 PROPOSITIONS DE LA FNAIM POUR RELANCER LE SECTEUR DU LOGEMENT

Communiqué de presse

1. **L'extension du prêt à taux zéro à l'ancien** destiné aux ménages les plus modestes sous condition de revenus et de travaux destinés à l'amélioration de la qualité énergétique des logements les plus vétustes.
2. **L'instauration de mesures de soutien intergénérationnel**, telles que des exonérations ou des réductions de droits de donation entre grands-parents et petits-enfants.
3. **Le retour à un système de disposition des plus-values immobilières plus simple** à calculer et moins confiscatoire.
4. **Une inversion complète de l'orientation de la fiscalité sur les terrains à bâtir** en revoyant le délai de 30 ans de rétention pour bénéficier de l'exonération de la taxation des plus-values sur les cessions de terrains.
5. **Un encouragement à l'investissement locatif résidentiel** pour mobiliser le parc privé et rétablir la confiance auprès des investisseurs privés.
6. **Une diminution des frais de mutation** qui sont, en France, parmi les plus élevés d'Europe.
7. **Une vigilance accrue sur le risque d'une augmentation des taux des prêts immobiliers.**

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Pascale Pradère – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com